

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Compte rendu du conseil municipal du 24 février 2003

Présents : Roger Caracache, Isabelle Barthe, Christel Thevenin, Pascal Roux, Jérôme Barrand, Emmanuel Jail, François Messines, Céline Caldara, Hervé Dondey, Marc Gaude

Absent : Jacques Santoni, Michèle Daran

Pouvoir : De Claire Jouffe à Isabelle Barthe, de Bruno Charles à Jérôme Barrand, Agnès Henri à François Messines

Secrétaire de séance : Hervé Dondey

Rappel de l'ordre du jour :

- - adjudication du marché d'assainissement
- - questions diverses

• • **Assainissement**

Le dossier de l'assainissement arrive à la fin de la première étape correspondant au choix de la société chargée de réaliser le raccordement Corenc-Le Sappey et de réaliser les raccordements intra-Sappey dans les hameaux.

A l'issue de l'appel d'offre réalisé par la commune, sept réponses ont été remises correspondant aux offres de onze entreprises (certaines se sont regroupées pour répondre).

Le chiffrage estimatif réalisé à notre demande par le cabinet " Alp'Etudes " est de 900 000 eurosTTC. Ce chiffrage correspond à la tranche principale d'assainissement + enfouissement de ligne EDF (option 1) + enfouissement de la ligne France Telecom (option 2). Pour ces options, France Telecom et EDF apporteront les financements correspondants à leurs parts de travaux respectifs. Actuellement la participation de France Telecom semble peu probable.

Sur les 7 réponses, trois offres sont inférieures au chiffrage estimatifs:

- • MUET (groupe Bouygues) : 785 000 eurosHT
- • PELISSARD / GRAVIER : 794 000 eurosHT
- • SOGEA / PERINO / SOGET : 828 000 eurosHT (variante trancheuse : 796 000 eurosHT)

Pour ce dernier groupement, une variante technique a été proposée avec l'ouverture de la tranchée par une trancheuse. Cette solution est plus rapide et plus économique en raison d'un moins grand nombre de rotation de camions.

Si l'on retire la participation d'EDF à ces travaux, on retrouve le même classement avec les sommes suivantes :

- • MUET (groupe Bouygues) : 694 656 eurosHT
- • PELISSARD / GRAVIER : 698 000 eurosHT
- • SOGEA / PERINO / SOGET : 704 000 eurosHT (solution trancheuse)

Les écarts entre les offres sont donc de 10 000 eurosHT (soit 1,4%)

Pour Alpes Etudes, qui nous conseille dans ce choix, 3 critères de classement doivent être utilisés.

La valeur technique de l'offre:

1. 1. SOGEA / PERINO / SOGET
2. 2. MUET
3. 3. PELISSARD / GRAVIER

Le Prix :

1. 1. MUET
2. 2. PELISSARD / GRAVIER
3. 3. SOGEA / PERINO / SOGET

Le délai :

1. 1. SOGEA / PERINO / SOGET : 4,5 mois dont 1 mois de préparation
2. 2. PELISSARD / GRAVIER : 6 mois
3. 3. MUET : 7 mois

Au global de ce classement, le groupement SOGEA / PERINO / SOGET est placé en premier, vient ensuite l'entreprise MUET et enfin en troisième le groupement PELISSARD / GRAVIER.

La proposition, à la fois du cabinet " Alp'Etudes " et de la commission d'adjudication est de retenir le groupement **SOGEA / PERINO / SOGET** car l'écart de prix constaté entre les offres (10 000 eurosHT) est limité (1,4%). Et si l'on retire les subventions, l'écart restant à la charge de la commune n'est plus que de 3 000 eurosHT.

Question (Jérôme Barrand) : Les autres réponses à l'appel d'offre étaient-elles vraiment plus mauvaises ?

Réponse : Les autres entreprises étaient toutes au-dessus de l'enveloppe et les réponses étaient toutes techniquement plus faibles, avec des délais généralement plus long (de 6 à 8 mois).

En prenant en compte l'option n° 2 (participation de France Telecom aux travaux) le classement reste identique.

La non participation de France Telecom implique une plus faible participation des opérateurs. Mais, cela implique aussi un moindre coût car la tranchée sera plus restreinte. La raison officielle de cette non participation est que ces travaux ne sont pas inscrits au plan triennal d'investissement de l'opérateur. Malgré la forte implication de Monsieur Richard CAZENAVE et du Parc Régional de Chartreuse pour que l'opérateur révise sa position, la réponse officielle de France Telecom est reportée à début mars. La probabilité de participation de cet opérateur semble néanmoins très faible.

Le financement de cette tranche d'assainissement par l'Agence de l'Eau est acquise pour un montant de 238 000 euros (29 % des travaux) ; par ailleurs, le Conseil Général va financer 40 %.

Dans le choix de l'entreprise, le critère de délai de réalisation est primordial. En effet, plus les travaux sont réalisés rapidement plus il est possible à la commune de retrouver un équilibre financier par la redevance d'assainissement exigible auprès des habitants " raccordables ", en limitant ainsi le recours à l'emprunt. Ces travaux engagés dès le début du printemps devraient être terminés pour l'automne. Cela impliquera malheureusement pendant cette période quelques contraintes de circulation sur la départementale entre le bas du village et le haut de la commune de Corenc.

Les différents hameaux raccordables grâce à cette première tranche sont : Boulière, Gouillat, Pillonnière, Chemin de l'Oie, le Giroudon, Jaillères et La Scie (le long de la départementale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que soit retenu le groupement d'entreprises SOGEA/SOGET/PERINO et BORDONE dans la solution variante " option variante + option n°1 " pour la réalisation des travaux d'assainissement (liaison Le Sappey-Aquapole et raccordement inter hameaux). Coût total du marché : 704 417, 53 euros HT. Le conseil autorise le Maire à signer et notifier le marché.

Vote : pour à l'unanimité des présents

• • **Questions diverses :**

1. 1. Demande de subventions pour la mise en conformité de l'école maternelle et de la halte-garderie auprès de l'Etat (DGE) et du Conseil Général de l'Isère. Le montant total HT des travaux s'élève à 60 000 euros HT.
Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à faire les demandes de subventions auprès de la DGE et du CGI avec une demande d'anticipation des travaux
Vote : pour à l'unanimité
2. 2. Le marché de définition du centre village est dans une phase intermédiaire de consultation des équipes pluri-disciplinaires. La restitution des résultats définitifs sera faite le lundi 31 mars à partir de 9h, au terme de laquelle sera retenue une seule équipe. Cette équipe présentera ultérieurement sa proposition en séance publique.
3. 3. Débat sur la proposition d'interdire le stationnement sur la voie d'accès à la Jacobine pour des raisons d'accès de sécurité (pompiers) au bâtiment.
 - ▪ Suspension de séance entre 21h45 et 22h00 pour débattre de cette proposition avec les riverains présents lors de la séance du conseil.
 - ▪ Cette proposition fera l'objet d'une délibération ultérieure.
4. 4. Information à l'ensemble du conseil de l'arrivée sur la commune de Fabien MAS, étudiant en DESS de géographie à l'UJF de Grenoble, en tant que stagiaire au syndicat d'initiative pour une période de 6 mois. Il sera mobilisé sur des deux thèmes principaux : les grands événements sportifs du village et les sentiers du Balcon Sud Chartreuse. Nous lui souhaitons la bienvenue et demandons à tous de lui réserver le meilleur accueil.
5. 5. En cette fin de saison d'hiver, le Maire et son Conseil tiennent à remercier publiquement les équipes des sites de ski de fond et de ski alpin pour l'excellent travail qui a été réalisé dans la préparation des sites et pour l'accueil du public.

La séance est levée à 22h45.

-